

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2017-2018

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2017-2018

Arrêté en date du 27/04/2018

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 19/05/2018 à partir de 10H00**, dans le gymnase communal de Stambruges, rue Hecquet à 7973 Stambruges.

Accès : voir calendrier page « clubs et équipes » : JS Stambruges (1208)

Ordre du Jour

2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.

Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

2.2 Introduction

2.3 Rapport du CP et de ses commissions

2.4 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)

2.5 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)

2.6 Approbation des différents règlements

2.7 Rapport du Groupement des Parlementaires

2.8 Rapport des vérificateurs aux comptes

2.9 Approbation des comptes

2.10 Décharge au CP et aux vérificateurs

2.11 Interpellation(s)

2.12 Budget 2018-2019

2.13 Votes spéciaux : PC89, Play-offs

2.14 Elections des nouveaux membres

2.15 Communication des représentants du Conseil d'Administration

2.16 Proclamation des résultats du championnat

2.17 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs

2.18 Divers

2.19 Résultats des élections

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 11 mai 2018 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire: SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, FARAONE Salvatore, LEROY Frédéric, MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, THOMAS Pierre, TURRISI Joseph

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP
 Robert Sonveaux : Trésorerie du CP
 Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors
 Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes
 Frank Di Paolo (CFA) et Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes AWBB
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)
 Emeline Penay : Homologation des terrains (Hainaut occidental)
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 Frédéric Leroy : Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Pierre Thomas : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe, Joseph Turrisi : Contrôle des feuilles
 Salvatore Faraone : Application des amendes
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des –12 ans
 Christophe Notelaers, Joseph Turrisi : Gestion du site internet
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors
 Lucienne Capron : Coupe du Hainaut jeunes
 Emeline Penay : Gestion du mini-basket et des rencontres 3&3
 Frédéric Leroy : Modernisation du site internet

3-Sortant et rééligible

Mme Penay Emeline est sortante et rééligible pour un nouveau mandat de 5 ans.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 27/04/2018. 1 réunion est encore programmée pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	7	5	2
Crappe C.	7	5	2
Delepelaere J.	7	7	0
Faraone S.	7	6	1
Leroy F.	7	7	0
Mosciatti R.	7	6	1
Notelaers C.	7	7	0
Penay E.	7	5	2
Sonveaux R.	7	7	0
Thomas P.	7	7	0
Turrisi J.	7	7	0

b) Bureau

Crappe C.	37	33	4
Delepelaere J.	37	35	2
Faraone S.	3	3	0
Notelaers C.	37	35	2

Sonveaux R.	37	36	1
Thomas P.	28	28	0
Turrisi J.	37	36	1

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2017/2018.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2017-2018

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

563 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

4 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **26** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	31	U14	16
	U19	10	U12	14
	U16	08	U10 4c4	06
Messieurs	Seniors	105	U12	74
	U21	22(*)	U10 4c4	70
	U18	28	U6/8 3&3	62
	U16	38		
	U14	49		

(*) En U21, une 23^{ème} équipe a participé au championnat provincial : Le BC Fraire Philippeville de la province de Namur.

D'où un nombre total de **533** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en Score League, PROMBAS et AWBB (**75**), nous comptabilisons un total de **608 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse svp) s'est relativement bien déroulée.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (779 entre 14/07/2017 et le 24/04/2018) qui vous occasionnent énormément de frais (8799,00 € d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Les coupes des champions P1 Dames et Messieurs seront remises aux clubs concernés. Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 27/04/2018

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du CP se réunit chez le secrétaire. Le bureau examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 7 articles :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en U10/U8/U6) ;

Art. 33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Toutes ces amendes sont transmises chaque mois à la Fédération par l'intermédiaire du Secrétaire.

Salvatore FARAONE
Le 27 avril 2018

Rapport d'activités des convocateurs

Le championnat provincial 2017–2018 se termine et nous en sommes heureux.

Depuis bientôt 40 ans, je convoque des arbitres hennuyers, en nationale, en régionale et depuis quelques années, j'ai repris les convocations provinciales au côté de mon ami et collègue Joseph Turrisi.

Ce dernier championnat fut pour moi, et certainement aussi pour Joseph, le plus difficile que nous ayons connu. Les raisons ? Toujours les mêmes, celles que nous répétons depuis plusieurs années (diminution du nombre d'arbitres, manque d'arbitres disponibles, un nombre sans cesse croissant de modifications dernière minute aux calendriers, etc...).

Mais ce qui est le plus inquiétant, c'est le recul de l'intérêt et de l'engouement pour le basket-ball : disparition progressive et inquiétante d'équipes (de jeunes surtout), manque de bénévoles, ...

Joseph et moi, qui aimons le basket-ball et le boulot que nous faisons chaque jour de la semaine pour que les matches aient lieu dans les meilleures conditions, nous espérons un avenir plus serein et nous vous remercions de nous avoir lus.

Jules Delepelaere
23/04/2018

Joseph Turrisi

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier. 779 demandes ont été accordées entre le 15 juillet 2017 et le 25 avril 2018.

A signaler que cette année, en raison de conditions climatiques très défavorables, les journées des 10/12/2017 et 03/03/2018 ont été partiellement remises afin de garantir la sécurité de tous.

Pour la journée du 10/12/2017, nonobstant cette remise, 1 match « Seniors » et 5 matchs « Jeunes » ont été joués. Par ailleurs, les clubs ont eu la possibilité de ne pas reprogrammer les matchs des catégories « U12 » et « U10 » (Benjamins et Poussins). 7 clubs ont bénéficié de cette disposition.

Pour la journée du 03/03/2018, tous les matchs « Seniors » ont été joués et 22 matchs « Jeunes » ont été remis. Par ailleurs, les clubs ont eu la possibilité de ne pas reprogrammer les matchs des catégories « U12 » et « U10 » (Benjamins et Poussins). 10 clubs ont bénéficié de cette disposition.

Ces remises ont engendré respectivement 38 et 24 modifications taxées en fonction du respect des délais impartis pour l'introduction des demandes de reprogrammation.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office (seul le changement de salle ne requiert pas l'accord de l'adversaire). La procédure est rappelée dans tous les procès-verbaux hebdomadaires du Bureau du CP.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ». Au cours de la saison, 26 équipes de « Jeunes » et 4 équipes « Seniors » ont ainsi disparu de la compétition. Il restait, au 25/04/2018, 608 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) et pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (Coupes) ou pour réorganisation des calendriers suite aux forfaits généraux déclarés.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2017	63 €	0 €
Août 2017	525 €	288 €
Septembre 2017	1.005 €	725 €
Octobre 2017	819 €	533 €
Novembre 2017	843 €	269 €
Décembre 2017	714 €	48 €
Janvier 2018	1.023 €	0 €
Février 2018	894 €	0 €
Mars 2018	801 €	0 €
Avril 2018	249 €	0 €
	-----	-----
Totaux	6.936 €	1.863 €

Soit un total général de 8.799 €

Lambusart, le 25 avril 2018

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités Prise des résultats et modernisation du site

Chaque week-end de championnat, je suis en charge de la récolte de tous les résultats aussi bien en seniors qu'en jeunes. La clôture des résultats seniors est fixée au dimanche 19h00 tandis que celle des jeunes est prévue pour le lundi à midi.

J'ai trouvé dommage que toute l'année un certain nombre de résultats ne sont pas envoyés, ou communiqués tardivement, ce qui entraîne pour les clubs des amendes évitables. Deux moyens de communication sont disponibles : le mail, qui doit être principalement employé via l'adresse resultats.cphainaut@gmail.com, soit via le numéro de GSM prévu à cet effet pour les matchs ayant lieu le dimanche après-midi (0492/97.28.46) ou pour lesquels une connexion internet n'est peut-être pas toujours disponible dans les installations sportives.

Il est important de préciser que seuls les résultats doivent être communiqués par le biais de cette adresse ou de ce GSM. En effet, les feuilles de matchs doivent être transmises sur l'autre adresse créée pour cela, à savoir awbb.cp.hainaut@hotmail.com. En effet, la récolte des résultats est exécutée par mes soins mais la vérification des feuilles est faite par mes collègues lors des réunions de bureau du mercredi. Les boîtes mail ne sont donc pas traitées par les mêmes personnes.

Autre point sur lequel je me suis penché cette année : la refonte de notre site internet. Une bonne dose de modernité ne lui fera pas de mal. En collaboration avec tous les membres du CP Hainaut, quant au look, à la convivialité, et par habitude d'utilisation, nous l'avons repensé afin de le rendre plus accessible, pratique pour tous les clubs, mais aussi surtout intuitifs. La version new-look de celui-ci devrait vous être mise à disposition d'ici peu. Il est aussi à préciser que le programme de gestion du calendrier et de mise à jour des résultats donnait entière satisfaction, mais qu'il devait également être remis au goût du jour. Tout ceci est en cours, encore un peu de patience.

Frédéric Leroy
26/04/2018

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2017-2018

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « seniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 28

Messieurs : 51

Jeunes filles : 48 dont U19F : 10 U16F : 10 U14F : 14 U12F : 14

Jeunes garçons : 158 dont U21 : 23 U18 : 26 U16 : 35 U14 : 36 U12 : 38

52 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

74 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

217 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

3 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames » au premier tour.

4 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs » au premier tour.

11 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au club de l'UBCF Quaregnon (1567) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 24 et 25 février 2018.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au BB Brunehaut (Dames) et au BC L'9 Flénu A (Messieurs).

La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise au BC L'9 Flénu A.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture médiatique de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
23/04/2018

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2017-2018

Initiée lors de la saison 2012-2013, la réforme du Mini-basket poursuit son ascension au sein de notre Province. Pour rappel, le but de cette réforme était de créer des conditions optimales et adaptées en vue de la formation des plus jeunes. La volonté affirmée est donc d'adapter les formules pour les catégories Pré-Poussins (U6-U8), Poussins (U10) et Benjamins (U12). On commence l'apprentissage du basket en 3&3 (U6-U8) pour se diriger progressivement vers le 5c5 (à partir des U12).

Les règlements qui étaient d'application pour cette saison (U6, U8 et U10) sont ceux qui ont été définis, en concertation avec les représentants provinciaux et la direction technique de l'AWBB. Ils définissent les mesures des terrains (correspondant approximativement à un demi-terrain en U6-U8 et à un trois-quarts de terrain en U10), des règles et principes de jeu particuliers (temps de jeu, pas de prise du ballon dans les mains, etc.) et le déroulement d'une rencontre type.

3&3 – U6 U8

Ce fut la quatrième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. 66 équipes ont été inscrites en septembre pour terminer avec 61 équipes à la fin de la saison régulière.

Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique. Chaque poule comprenait 5 ou 6 équipes. Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres et le club qui accueillait le tournoi participait au premier et au dernier match, les autres équipes voyant leurs rencontres se suivre afin d'éviter les « temps-morts ». Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

A l'issue de cette troisième année, il faut constater que les principes du 3&3 ne sont pas encore assimilés ni appliqués par tous. Certains se refusent d'ailleurs à appliquer la philosophie malgré les nombreuses démonstrations du bien-fondé de la formule. Il faut aussi noter les multiples demandes de modifications qui ont été adressées au CP et qui rendent la gestion du 3&3 quelque peu complexe.

Enfin, cette année encore, le CP a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 31 clubs qui ont répondu, 28 se sont exprimés en faveur de la formule mini-tournoi pour 3 en faveur de l'aller-retour. Le CP préconisera donc la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

4c4 – U10

Concernant le 4c4, la philosophie commence à être appliquée et respectée. 83 équipes étaient inscrites en début de championnat. 7 séries ont été mises en place, dont une exclusivement féminine.

5c5 – U12

Dernière étape du mini basket, la progression des jeunes en situation 5c5. Ce niveau de jeu ne pose pas de problème spécifique et on peut dire que le règlement est assez bien appliqué par les clubs. On compte 90 équipes en début de saison ayant permis la formation de 8 séries dont 2 exclusivement féminines.

Il est essentiel de comprendre que le mini-basket a été initié suite à des études et des comparaisons avec d'autres disciplines sportives. La Direction technique s'est en effet penchée sur les efforts à faire en termes de formation afin de faire évoluer le basket. Les différentes propositions qui en sont ressorties tiennent compte de l'évolution physique et mentale des jeunes pousses qui débudent la pratique sportive. Il est toutefois évident que la théorie ne peut tout prévoir et que des adaptations restent possible et sont même conseillées. Il s'agit en effet de respecter un principe majeur qui est celui de la concertation. En effet, le rôle des animateurs mini-basket est central. Il est important d'arriver à communiquer entre eux afin de définir des objectifs pour les rencontres et de s'informer mutuellement du niveau de leurs joueurs afin de rendre la rencontre la plus performante possible, que ce soit en termes d'amusement pour les jeunes, mais aussi d'apprentissage.

Il est à noter que la direction technique de l'AWBB a également initié différents documents afin de promouvoir le mini basket. En plus des carnets des formateurs et des joueurs, la direction technique de l'AWBB a également établi des codes de conduites que le site du comité provincial relaie. On notera également la création de l'onglet mini-basket sur le site internet de l'AWBB. Ce lien permet d'avoir l'ensemble des informations sur le mini-basket.

Pour le Comité Provincial du Hainaut
Emeline PENAY
25/04/2018

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : Lucienne CAPRON

Secrétaire : Christelle GONDRY

Membres : Marie-Christine DUBRAIS, Christelle GONDRY, Raphaël GILMAND

Réunions de la Commission :

Une réunion a eu lieu début juin 2017 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Les entraînements ont eu lieu à une fréquence de deux par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Suite à la modification de l'organisation par le Département Sélection, les dépistages ont débutés en août et une seule JRJ a été organisée.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETARE :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « FILLES » :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « GARCONS » :

BUBRAIS Marie-Christine – Belfius Mons Hainaut - 1036

MEMBRE :

GILMAND Raphaël – Spirou Basket Jeunes - 0284

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BF Montagnard - 1906

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistants :

CARION Emilien – Belfius Mons Hainaut – 1036

DAMETTO Michael – BCJ Ressaix –1284

PIETKA Aurélie – BC Blaton – 0368

FOERSTER Perrine – CEP Fleurus – 1011

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions.

Bilan de la saison 2017-2018

CTPH « garçons » – saison 2017-2018

Sélection 2004

14 entraînements ont été programmés ainsi que 2 stages.

74 garçons ont été convoqués, 20 ont été retenus jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées ont été transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Pour la JRJ 2018, 15 garçons ont été présentés.

Ils ont participé, sur la saison, à :

- 14 entraînements ;
- 2 stages de 2 jours en externat ;

- la JRJ du 18 mars à Jumet.

Notre Sélection Garçons a joué 4 matchs et en a remporté 3.

Elle termine 2ème au classement.

A l'issue de la JRJ, 8 garçons sont invités pour le stage régional de Pâques et 1 supplémentaire sera convoqué au premier entraînement de mai 2018.

CTPH « Filles » – saison 2017-2018

Sélection 2005

14 entraînements ont été programmés ainsi que 2 stages

50 filles ont été convoquées, 12 filles ont été retenues jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Pour la JRJ 2017, 12 filles ont été retenues.

Elles ont participé, sur la saison, à :

- 14 entraînements ;
- 2 stages de 3 jours en externat (Toussaint et Noël) ;

- 3 matchs amicaux en vue de préparer la JRJ ;

- la JRJ du 18 mars à Jumet.

Notre Sélection Filles a joué 4 matchs et en a remporté 3.

Elle termine 2ème au classement.

A l'issue de la JRJ, 6 filles sont invitées pour le stage régional de Pâques et 3 supplémentaires seront convoquées au premier entraînement de mai 2018.

Bilan général

La Province termine à la 1ère place avec 6 victoires sur 8 et remporte la JRJ 2018.

La Commission félicite tous les intervenants (jeunes, coachs, accompagnateurs et parents) et remercie les clubs qui ont accepté de mettre leurs jeunes à la disposition de la Province.

La Présidente
Lucienne CAPRON
20/04/2018

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches

MOSCIATTI Renzo : Président, Trésorerie, Relations avec la presse, Représentant au département arbitrage AWBB.

THOMAS Pierre : Secrétaire, Coordination générale de la CFA, coordination de la promotion de l'arbitrage, formation des Classificateurs/Formateurs/Coachs.

COPPENOLLE Bastien : Secrétaire-adjoint, coordination des formations pour officiel de table.

BREDAT Jean-Michel : Coordination des arbitres de P2/P3/P4 et responsable des formateurs.

CRAPPE Christian : Coordination des formations pour officiel de table.

DI PAOLO Frank : Convocateur en Jeunes AWBB, aide à l'école de perfectionnement.

GUILLIAUMS Michel : Coordination des arbitres de P1, responsable des classificateurs et Chargé des cours d'arbitrage.

LECOMTE Pascal : Coordination de la cellule déontologie, relations avec les parlementaires.

PICARDO Giuliano : Coordination des arbitres de Jeunes et responsable des coachs.

PICARDO Lorenzo (jusqu'au 15 février) : Coordination de l'école des débutants.

POFFE Serge : Coordination des cours d'arbitrage, responsable du matériel.

VANDEMOER Aubin : Coordination de l'école de perfectionnement.

2. Tableau des présences aux réunions

	29/06	29/08	18/09 cours	11/11 cours	28/11	08/02	03/04	Total
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	P	P	7/7
COPPENOLLE Bastien	P	P	*	*	P	P	P	5/5
CRAPPE Christian	P	P	*	*	E	P	E	3/5
DI PAOLO Frank	P	P	*	*	P	P	E	4/5
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	P	P	P	P	7/7
LECOMTE Pascal	P	P	P	*	P	E	E	4/6
MOSCIATTI Renzo	P	P	*	*	P	P	P	5/5
PICARDO Giuliano	P	E	*	P	P	E	P	4/6
PICARDO Lorenzo	P	E	*	*	E	E	*	1/4
POFFE Serge	P	P	P	P	E	P	E	5/7
THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	P	P	7/7
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	P	P	E	6/7
Total par réunion	12	10	6	6	9	9	6	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Jules Delepelaere (CP), Lucien Lopez (Secrétaire Général AWBB), Christophe Notelaers (Président CP), Robert Sonveaux (Secrétaire CP), Joseph Turrisi (CP) et Fabrice Appels (Président Parlementaires).

Quatre réunions de coordination entre le bureau de la CFA (composé de Renzo Mosciatti, Pierre Thomas, Jean-Michel Brédat et Michel Guillaums), les convocateurs (Jules Delepelaere et Joseph Turrisi) et le président du CP (Christophe Notelaers) ont eu lieu le 11 septembre, le 13 novembre 2017, le 29 janvier et le 5 mars 2018 à Monceau-sur-Sambre.

3. Les activités de la Commission

a) Assemblées statutaires et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire des arbitres a eu lieu à la Mons Arena, le 31 août 2017. 161 arbitres provinciaux, étaient présents. 40 arbitres ont passé le test physique, 36 l'ont réussi.

Pierre THOMAS a souhaité la bienvenue, a rappelé les règles d'usage pour la saison et a présenté la CFA Hainaut 2017-2018 : sa composition, ses objectifs, ses projets et ses consignes ; Christophe NOTELAERS a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre ; Michel GUILLIAUMS et Frank DI PAOLO ont présenté les nouvelles modifications du code de jeu FIBA pour la prochaine saison : marcher, faute antisportive. Les arbitres ont également passé une épreuve théorique.

b) Assemblées statutaires BIS et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire BIS des arbitres a eu lieu à la Mons Arena, le 19 septembre 2017. 22 arbitres provinciaux, étaient présents. 4 arbitres ont passé le test physique, 4 l'ont réussi.

Les mêmes points que lors de la première assemblée statutaire ont été abordés.

Nous remercions le club du Belfius Mons Hainaut pour leur excellent accueil, leur bonne organisation et la mise à disposition de leurs locaux.

c) Cours d'arbitrage

Un **premier cours d'arbitrage** a été donné à l'UBCF Quaregnon, les 14, 15 et 18 septembre 2017. 12 candidats représentant 8 clubs ont suivi ces cours : AVERLANT Bruno, BAJOU Faris, CHARLES Quentin, DELAITE Xavier, DESTREBECQ Andréa, FONTREIN Maxime, LARSIMONT Frédéric, LEGRAIN Benjamin, MICHOTTE Estéban, PHILIPPART Théo, SIJARIC Aldin et SPAMPINATO Joseph.

La CFA remercie l'UBCF Quaregnon pour la mise à disposition de ses infrastructures et pour la présence de ses deux équipes pupilles. Elle remercie également Mikel Guillaums, formateur, et Joseph Turrisi, convocateur provincial, qui sont venus apporter leur aide aux nouveaux candidats.

Un **deuxième cours d'arbitrage** a été donné au Spirou Basket Jeunes, les 10 et 11 novembre 2017. 26 candidats représentant 15 clubs ont suivi ces cours : BACQ Johnny, BAISE Olivier, BAISE Damien, CATRAIN Fabian, CLEMENT Cédric, COMPAGNON Frédéric, DE MOL Logan, DE MUYNCK David, DE MUYNCK Damien, DE NORRE Laeticia, DE NORRE Fabian, DEBAUVE Michael, DI RUGGIERO Dorian, FILIEUX Corentin, FROMONT Clara, GOFFART Nicolas, JACQUES Philippe, KOLONGO-KAYEMBE Serge, LAUDICINA Kyara, LEFEVRE Alan, NOTELAERS Romain, SAMBRE Dorian, STASSER Nicolas, VANDERBEQUE Sasha et VIDOTTO Frédéric.

La CFA remercie le Spirou Basket Jeunes pour la mise à disposition de ses infrastructures et le Proximus Spirou pour la mise à disposition du terrain. Elle salue la présence des équipes U14 de la JS Luttre, de l'Olympic Mont-sur-Marchienne et des deux équipes du Spirou Basket Jeunes.

Un **troisième cours d'arbitrage** a été donné à l'ASTE Kain, les 26 et 27 janvier 2018. 15 candidats représentant 9 clubs ont suivi ces cours : ARGENTO Angelo, ARGENTO Natanaël, BARBAIX Benoit, DEBONNET Mathias, DECLERCQ Antoine, DELNESTE Gaspar, DEWILDE Jérémy, EMERE Jérémy, FOLLADORI Romain, KIRSCH Stéphane, LEVEUGLE Antoine, MERCIER Joël, MEURANT Andy, NSENGIMANA Kévin et SCROFANI Alessio.

La CFA remercie l'ASTE Kain pour la mise à disposition des infrastructures et pour la présence de ses deux équipes. Elle remercie également Mr André Walnier, formateur, qui est venu apporter son aide aux nouveaux candidats.

La commission a organisé un cours dans chacune des régions de notre province. Ce qui fait un total de 53 nouveaux arbitres qui viennent renforcer les rangs de nos arbitres provinciaux. Ce qui n'est toutefois pas suffisant pour combler la pénurie et les différents arrêts.

d) Ecole d'arbitrage des débutants

L'objectif de cette école d'arbitrage était de réunir l'ensemble des arbitres qui ont suivis les cours d'arbitrage durant la saison 2016-2017 afin de leur donner un complément à leur formation durant les cours d'arbitrage. Les activités de cette école se sont déroulées comme ceci :

- Le 20 septembre 2017, les arbitres ont été réunis pour une première séance théorique ex-cathedra avec l'aide de vidéos-exemples sur le fonctionnement de la commission de formation, une mise en pratique des règles du Handchecking, de la faute antisportive, des fautes offensives (et de la zone de non-charge), de la faute technique et des violations des 3 secondes ;
- Le 17 octobre 2017, une deuxième séance théorique fut réalisée sur le statut du ballon, les deux dernières minutes d'un match, le marcher, le retour en zone, les formalités administratives avant la rencontre et terminée par un jeu de rôle sur la gestion des conflits entre les arbitres et les joueurs/coaches ;

Cette école fut coordonnée par Lorenzo PICARDO et Giuliano PICARDO. Elle réunissait entre 5 et 8 arbitres à chaque rencontre. Elle aura permis à ceux qui y ont participé de découvrir le code de jeu sous plusieurs formes.

La CFA remercie les clubs du BC Carnières et du Belfius Mons Hainaut pour la mise à disposition de ses infrastructures.

e) Ecole d'arbitrage de perfectionnement

L'objectif de cette école d'arbitrage était de réunir l'ensemble des arbitres qui voulaient évoluer de manière plus approfondie dans leur arbitrage. Celle-ci fut coordonnée par Aubin VANDEMOER avec l'aide de Frank DI PAOLO et de Pierre THOMAS. Les activités suivantes furent organisées :

- Le 24 novembre 2017, un premier intervenant, à savoir Monsieur Laurent Beck, arbitre Pro League, est venu présenter le management et en particulier, comment aborder une rencontre ;
- Le 29 janvier 2018, un deuxième intervenant, à savoir Monsieur Vincent Delestrée, arbitre FIBA, a permis de revoir et de débattre sur les nouvelles modifications de la faute antisportive et du marcher ;

Durant toute la saison, l'école a mis en place des activités pour permettre à chaque arbitre se développer personnellement et de façon autonome. Pour se faire, des formulaires d'auto-évaluation et d'analyse vidéo ont été mis en place afin qu'ils donnent leur ressenti par rapport à la rencontre ainsi que les points de travail à effectuer. Un feedback était rendu par l'un des responsables. Ils ont dû également remplir des tests écrits et des tests vidéo via la plateforme e-learning. Au total, c'est 3 tests qui ont été réalisés.

Elle réunissait entre 17 et 18 arbitres à chaque activité.

La CFA remercie les clubs du Spirou Basket Jeunes et de l'UBCF Quaregnon pour la mise à disposition de ses infrastructures.

f) Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, des desideratas des arbitres, de la réussite du test écrit et du test physique, de la participation aux colloques, des disponibilités, la CFA a décidé de proposer au comité provincial la désignation comme candidat-arbitre régional de **Kévin Bourleau**. Des élèves libres sont également désignés : **Théo Brixy, Samuel Collette et Julien Lardinois**.

Ils suivront le stage des candidats-arbitres régionaux qui se déroulera à Spa du 28 au 30 avril 2017.

g) Provinciale 1 Messieurs

Depuis plusieurs années, la CFA a mis en place des réunions de coordination entre les arbitres de P1. Cette saison, 3 rencontres ont eu lieu :

- Le 4 septembre 2017, un premier colloque a été organisé afin de revenir sur les nouvelles modifications du code FIBA et les différentes interprétations ;
- Le 27 novembre 2017, un deuxième colloque, avec invitation des coaches, aura permis de revoir la cohésion entre arbitres, l'importance du money time, le chronomètre de tir, le contrôle de la fin d'un match, les cas spéciaux des fautes antisportives et disqualifiantes et une révision du marcher ;
- Le 19 février 2018, un dernier colloque fut organisé, avec invitation des coaches, sous les thèmes : mécanique d'arbitrage, relations coaches/arbitres, préparation de la fin de saison, la règle de l'avantage/désavantage, l'acte de tir et le fumble. Les arbitres ont dû également passer un test écrit pour vérifier leurs connaissances du code de jeu.

La CFA remercie les clubs du Belfius Mons Hainaut et de l'UBCF Quaregnon pour la mise à disposition de leurs infrastructures.

Durant toute la saison, les arbitres ont été suivis par le coordinateur (Michel GUILLIAUMS) ainsi que les 3 classificateurs désignés par la commission. Ces classifications ont permis d'établir un classement pour les arbitres de la division qui a régit les montées (cfr. Point f) et les désignations pour les play-offs. Vu les quelques arrêts et congés, il a été décidé de ne rétrograder aucun arbitre de la division.

h) Organisation d'un colloque pour les arbitres P2/P3/P4/Jeunes

Pour donner une information cohérente à toutes les divisions, la CFA a donc organisé deux colloques pour les arbitres de P2/P3/P4/Jeunes sur base des colloques des arbitres de P1.

Ceux-ci ont été organisés les 29 et 30 novembre 2017. Lors de ces colloques, 60 arbitres étaient présents.

La CFA remercie le BC Carnières et la JS Dottignies pour la mise à disposition de leurs infrastructures

i) Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, 4 membres de la commission (Bastien COPPENOLLE, Christian CRAPPE, Aubin VANDEMOER et Pierre THOMAS) ont traversé la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Celles-ci ont rassemblé 157 personnes et se sont déroulées :

- Le 5 septembre 2017 dans les installations de la JS Dottignies ;
- Le 6 septembre 2017 dans les installations du BC Colfontaine ;
- Le 7 septembre 2017 dans les installations de l'US Vieux Campinaire EBC.
- Le 8 septembre 2017 dans les installations de la JS Soignies.

La CFA remercie ces quatre clubs pour la mise à disposition de leur infrastructure et **recommande vivement** aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

j) Organisation des examens théoriques des arbitres

Comme chaque année, la commission organise les examens pour permettre aux arbitres sous le statut de « candidats-arbitres provinciaux » de passer comme « arbitres provinciaux ». Ce qui permet aux arbitres de pouvoir officier, en cas de nombres insuffisants d'arbitres régionaux, dans les catégories « Jeunes AWBB » et « Dames AWBB » ou de pouvoir atteindre, le cas échéant, un classement comme arbitre de P1 Hommes.

Cette saison, un examen a été organisé le 17 octobre 2017, 12 arbitres ont réussi et ont été proposés en cette qualité au comité provincial : COUPÉ Ludovic, DAVREUX Grégory, DELAITE Xavier, FILÉE Muriel, FOURNEZ Robin, GIANNONE Lorenzo, GUNS Jean, LESPAGNE Xavier, PERES Dylan, SCHOTTE Brian, TABOURDON Bernard et VAN BELLE Damien.

La CFA remercie le club du Belfius Mons Hainaut pour la mise à disposition de ses infrastructures.

k) Formation sur terrain des arbitres (Coaching/Formation/Classification)

Classification

Les arbitres de P1 ont été vus par 3 classificateurs tout au long de la saison afin d'établir le classement final. (Cfr. *Point g – Provincial 1*). A la date de rédaction du rapport, 49 rapports de classification ont été rentrés sur les rencontres P1.

Formation

La formation d'un arbitre a lieu tout au long de la carrière de chacun des arbitres. L'organisation de la formation continue passe certainement par les formations lors de rencontres arbitrées par nos arbitres provinciaux.

A la date de rédaction du rapport, 83 rapports de formation rentrés sur les rencontres seniors. Par rapport à la saison dernière, nous sommes en diminution dû principalement à la pénurie qui commence à sévir à tous les échelons de l'arbitrage.

Coaching

Durant cette saison, à la date de rédaction du rapport, uniquement 37 coachings ont été assurés par les formateurs. La principale cause de cet affaiblissement du nombre de coachings s'explique par le manque de disponibilités des formateurs qui sont toujours actifs (nombreux matches en jeunes AWBB, remplacement de collègues, modifications de matches...)

Un coaching c'est : un accompagnement des jeunes arbitres avant, pendant et après la rencontre. Lors des « temps-morts » et de la mi-temps, ils reçoivent des conseils sur la mécanique, la signalisation... A la fin de la rencontre, le formateur fait un débriefing avec eux et rédige un rapport individuel pour les arbitres qu'ils recevront quelques jours après la rencontre.

L'objectif de ce système de coaching est de suivre au maximum les nouveaux arbitres afin de leur apporter une formation solide.

l) Participation à la J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le département arbitrage AWBB a sollicité la CFA Hainaut pour encadrer les arbitres participants à la Journée Régionale des Jeunes (Sélections provinciales). 1 formateur a été mis à contribution pour donner des conseils à 10 arbitres provenant des 5 provinces de l'AWBB.

m) Cellule Déontologie

Durant la saison 2017-2018, la cellule déontologie a été coordonnée par Pascal LECOMTE.

Lors de cette saison, elle s'est réunie à 2 reprises. 3 dossiers ont été traités dont 1 dossier a été renvoyé au comité provincial pour prise de décision.

4. Notes Complémentaires

La commission de formation a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ces nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Pierre THOMAS, à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be

Pour la Commission de Formation des Arbitres,
Fait le 24/04/2018.

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Pierre THOMAS

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2018-2019

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national PROMBAS ou EuroMillions League en séniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale. Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/ PROMBAS ou EuroMillions League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale. Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".

En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.

Exception :

Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.

- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.

En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.

Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.

- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 19/05/2018.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2018-2019

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.

La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.

- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national PROMBAS ou EuroMillions League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale. Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week end de championnat. Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général". En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B, à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Pour les catégories U12, le règlement en vigueur pour la saison 2018-2019 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception du concours qui ne devra pas être organisé).
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP. Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée. Jusqu'en 1/4 de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre. Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en 1/4 de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes. Les demi-finales se jouent par aller-retour. En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison. Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales. Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires. Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail. En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.

En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.

- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 19/05/2018.

Règlement Play-off saison 2018-2019

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.

Des play-off seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

1. Modalités

Les play-off sont organisés en première provinciale.

Les play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vainqueur des play-off est qualifié pour la montée en régionale.

Si un troisième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-off est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-off (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-off prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-off. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 2^{ème} à la 5^{ème} place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-off est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-off ne seront pas organisés.

Dans ce cas, si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat, sans obligation de montée.

3. Ordre des rencontres

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

- Fin des inscriptions pour la participation aux play-off : 12/04/2019 à minuit.
- dernière journée de la phase classique : 27 et 28/04/2019

- 1/2 finale aller :	2-5	3-4	01/05/2019
- 1/2 finale retour :	5-2	4-3	04/05/2019
- 1/2 finale belle éventuelle :	2-5	3-4	07/05/2019
- finale aller :			11/05/2019
- finale retour :			15/05/2019
- finale belle éventuelle :			18/05/2019

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-off devront être affectés au club conformément aux dispositions de l'article PC 86 du ROI.

5. Table officielle

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Indemnité : l'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

6. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.

4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 19 mai 2018.